

Epicerie, Provisions, Vins et Liqueurs.

REVUE GENERALE

COMMERCE

L'hiver paraît être venu pour de bon et la température actuelle nous fait présager pour le commerce de détail d'excellentes affaires à l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An.

Le commerce de détail, à en juger par les commandes qu'il donne au commerce de gros, est absolument confiant que les ventes seront très satisfaisantes d'ici la fin de l'année. Il serait difficile qu'il en soit autrement car le travail est partout abondant à la ville, alors qu'à la campagne, si les cultivateurs n'ont pas eu une année exceptionnelle sous le double rapport de la production et des prix, ils n'en sont pas réduits, généralement parlant, à diminuer par nécessité leurs dépenses; la plupart, au contraire, des cultivateurs économes ont pu augmenter cette année leurs dépôts en banque, dans des proportions moindres peut-être que dans les dernières années d'abondance et de hauts prix, mais cependant encore satisfaisantes.

Il y a donc lieu de croire que, si la température ne vient pas comme l'hiver dernier, mettre obstacle aux affaires, celles-ci seront pour le moins faciles.

A différentes reprises nous avons dit que les commerçants se désintéressaient trop de la chose publique et que leur refus de se porter ou de se laisser porter candidats à des fonctions publiques était une erreur, une faute dans l'intérêt même du commerce.

En voici une preuve: un règlement vient d'être préparé au Conseil de Ville, au sujet des quantités maxima de matières explosives ou inflammables que les commerçants devront avoir en magasin. Ce règlement ne tient nullement compte des besoins, des nécessités du commerce et, s'il devait être mis en vigueur, obligerait bon nombre de commerçants à avoir leurs entrepôts en dehors des limites de la Cité. Au sein du Conseil personne n'a fait valoir les raisons majeures pour lesquelles ce règlement n'était pas né viable, il a fallu les réclamations de commerçants pour le faire renvoyer au comité duquel il émane et qui ne l'aurait jamais mis au jour si, dans ce comité, il y eût eu un membre au moins familiarisé avec les conditions du commerce des produits chimiques.

A défaut de commerçants versés dans

NEW YORK CENTRAL

AND

HUDSON RIVER, R. R.

Les Trains quittent la gare Windsor comme suit;

8.20 A.M. tous les jours excepté le dimanche.	Pour tous les points des Montagnes Adirondacks, Malone, Utica, Syracuse, Rochester, Buffalo, Albany, New York et tous les points au Sud.
7.00 P.M. tous les jours.	
8.20 a.m. excepté le dim.	Train local pour Chateauguay, Beauharnois, et Valleyfield
10.20 a.m. excepté S. et D.	
1.35 p.m. Samedi seul.	
5.10 p.m. excepté le dim.	
7.00 p.m. tous les jours	
9.45 a.m. Dim. seulement	

Pour billets, horaires, accommodation de chars Pullman, et toutes informations, adressez-vous au bureau de la ville, 130 rue Saint-Jacques.

H. J. HEBERT, F. E. BARBOUR,
Agent local pour la vente des billets. Agent général.

LE SAVON CHASER FAIT L'OUVRAGE

Dites! Mr l'Epicier. Oui. Vous. Vous vendez du savon: Demandez une copie de notre contrat de participation aux Bénéfices. Il représente des dollars dans votre poche.



The Duncan Company

Boîte Postale 292

Montreal.

Agent pour Québec: W. J. CONDRON.

254 rue du Roi.

Téléphone 1038

Roy & Darveau

Sous-le-fort, QUEBEC.

Chaussures et Cliqués

EN GROS.



Seuls agents à Québec de la

Berlin Rubber M'fg. Co.

la question en jeu, il nous semble que le Comité du Feu aurait pu s'adresser à des spécialistes ou tout au moins à des corps constitués tels que le Board of Trade ou la Chambre de Commerce. En tous cas, ce comité doit être au courant des restrictions imposées par les Compagnies d'assurance, pourquoi a-t-il voulu être plus dur pour le commerce que ne le sont les Compagnies d'Assurance elles-mêmes?

Espérons qu'à l'avenir, on consultera davantage les conditions du commerce dans l'élaboration d'un règlement qui le touche particulièrement.

FINANCES

La Banque Molson demandera à la prochaine session du Parlement du Canada un Acte l'autorisant à convertir en parts de \$100 chacune son capital-actions actuellement émis en parts de \$50 chacune.

La Dominion Bank paiera le 1er janvier prochain un dividende trimestriel de 2 pour cent sur son capital-actions; l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la dite banque aura lieu le 25 janvier à Toronto.

Conformément à une résolution passée à une assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie du C.P.R. tenue le 5 d'octobre 1904, les directeurs font des demandes de versements à tous les actionnaires qui ont souscrit à la nouvelle émission de capital-actions ordinaire [\$16,900,000] sur lequel 20 p. c. ont été déposés lors de telle souscription et que ces versements sont payables à la banque de Montréal à Londres [Angleterre], New-York ou Montréal dans les proportions et aux époques ci-dessous énoncées, c'est-à-dire: —

20% ou \$20 par action le 30 de janvier 1905,

20% ou \$20 par action le 30 de mars 1905.

20% ou \$20. par action, le 31 de mai 1905.

20% ou \$20 par action le 31 de juillet 1905.

La Bourse de Montréal est irrégulière. Il n'y a pas de changement bien notable dans les cours, sauf pour l'action de préférence de la Dominion Steel qui est en gain de 61.4 points à 55.3-4. Depuis la reprise, les valeurs de cette compagnie se sont relevées d'une façon notable sans que rien de notable justifie la hausse sensible de ces titres.